

Tél : 04.50.16.69.13

Responsable de formation : Raymond Sokolowski

Agrément : E1807400030

Programme de formation théorique et pratique Permis B

Les différentes filières :

| | Apprentissage Anticipé de la Conduite AAC | Conduite supervisée CS | B traditionnel Boîte manuelle | B 78 Boîte automatique |
|----------------------------|---|------------------------|-------------------------------|------------------------|
| A partir de : | 15 ans | 18 ans | 17 ans | 17 ans |
| Formation pratique minimum | 20 heures | 20 heures | 20 heures | 13 heures |
| Période probatoire | 2 ans | 3 ans | 3 ans | 3 ans |

AAC

- 1 rendez-vous préalable de 2h
- au moins 1 an et 3000 km de conduite accompagnée
- au moins 2 rendez-vous pédagogique de 3h (1h de pratique et 2h de sensibilisation à la sécurité routière)
- possibilité de passer l'examen pratique à partir de 17 ans.

Conduite supervisée

- 1 rendez-vous préalable de 2h
- possibilité de prévoir un rendez-vous pédagogique de 3h (1h de pratique et 2h de sensibilisation à la sécurité routière)

La formation théorique :

La formation théorique porte sur la connaissance des règles concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

L'ensemble des thèmes suivants seront abordés :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail ...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.

- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

La formation pratique :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

| | |
|--|--|
| 1- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul | <ul style="list-style-type: none"> • Connaitre les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. • Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. • Tenir, tourner le volant et maintenir une trajectoire. • Démarrer, s'arrêter. • Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. • Utiliser la boîte de vitesses. • Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. • Regarder autour de soi et avertir. • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité. |
| 2- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales | <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. • S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau. |
| 3- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers | <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser et être dépassé. • Passer des virages et conduire en déclivité. • Connaitre les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité est réduite. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc. • Connaitre les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. |
| 4- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique | <ul style="list-style-type: none"> • Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. • Connaitre les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. • Connaitre les comportements à adopter en cas d'accident:protéger, alerter, secourir. • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation, etc.) • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'écoconduite. |

Les épreuves du permis de conduire :

| | |
|--|---|
| Épreuve de théorie générale : le code* | <ul style="list-style-type: none">• 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code• valable 5 ans ou pour 5 passages d'examen pratique |
| Épreuve pratique | <p>32 minutes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute.• Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.• Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours. |

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de 15 ans.

*Vous n'avez pas à repasser l'épreuve de théorie générale si vous êtes titulaire d'une autre catégorie de permis depuis moins de 5 ans (hors catégorie AM, A1, A2).

Tél : 04.50.16.69.13

Responsable de formation : Raymond Sokolowski

Agrément : E1807400030

Programme de formation B (78) vers B

Conditions requises :

L'objectif de la formation est d'être capable d'utiliser, en sécurité, un véhicule à boîte de vitesses manuelle de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Déroulement :

La formation est pratique et individuelle. Elle est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner la conduite.

Le programme de formation est le suivant :

- 2h en trafic faible ou nul : l'élève devra comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre, ainsi qu'être en capacité d'effectuer un démarrage en côte en toute sécurité.
- 5h en condition de circulation normale, variée, simple et complexe : l'élève devra savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite, ainsi qu'être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

Obtention du permis

A l'issue de la formation, le candidat obtient une attestation de suivi de la formation pratique et une demande de fabrication du permis de conduire est effectuée.

Important ! La conduite d'un véhicule de catégorie B boîte de vitesse manuelle pourra se faire en France uniquement avec l'attestation de formation délivrée par l'auto-école. Pour rouler à l'étranger, il faut attendre la réception du permis de conduire.

Tél : 04.50.16.69.13

Responsable de formation : Raymond Sokolowski

Agrement : E1807400030

Programme de formation théorique et pratique Permis A1, A2 et A

Les différentes catégories de permis :

| A1 | A2 | A | |
|--|---|---|---------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Motocyclettes avec ou sans side-car : <p>- cylindrée max : 125 cm³, - puissance max : 11 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg.</p> <ul style="list-style-type: none"> Tricycles à moteur : <p>- puissance ≤ à 15 kW.</p> | <ul style="list-style-type: none"> Motocyclettes avec ou sans side-car : <p>- puissance ≤ à 35 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg.</p> <p>La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.</p> | Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et avoir suivi une formation de 7 heures | |
| 16 ans | 18 ans | Moto avec ou sans side-car | Tricycle à moteur : puissance > 15 kw |

La formation théorique :

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

L'ensemble des thèmes suivants seront abordés :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premier secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Les thématiques traitées lors des cours sont les suivantes :

- l'équipement du motard,
- comment choisir sa moto,

- les risques liés à la conduite des motocyclettes,
- la pression sociale (publicité, travail ...),
- la pression des pairs, etc.

La formation pratique :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Les épreuves du permis de conduire :

| | | |
|------------------------|--|--|
| ETM : le code moto* | <ul style="list-style-type: none"> • 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code • valable 5 ans. | |
| Épreuve plateau | <ul style="list-style-type: none"> • Un seul parcours avec plusieurs exercices qui s'enchainent. | <ul style="list-style-type: none"> • Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes. • Un exercice de slalom à allure lente entre des portes et des piquets.Une partie de l'exercice est chronométrée. • Un exercice de freinage d'urgence à 50 km/h • Un demi-tour entre des portes et des piquets avec passager. • Un slalom délimité par des cônes à 40 km/h. • Un évitemennt à 50 km/h. |
| Épreuve circulation | Des parcours les plus variés possibles | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Conduite autonome durant 5 minutes • Arrêt et redémarrage hors circulation | |

*Vous n'avez pas à repasser le code (ETM) si vous êtes titulaire du permis A1 depuis moins de 5 ans.

Tél : 04.50.16.69.13

Responsable de formation : Raymond Sokolowski

Agrément : E1807400030

Programme de formation de 7h A2 vers A

Objectifs de la formation:

Cette formation a 3 objectifs principaux :

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW,
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW,
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Elle peut être suivie 3 mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

Caractéristiques de la formation :

- Véhicule utilisé : catégorie A (véhicule à deux roues) :
 - puissance minimale de 50 kW
 - cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne
 - rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kW/kg pour un moteur électrique
 - poids à vide minimum de 175 kilogrammes
 - équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués
- Enseignement :

La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.

Elle est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité et est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).

Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette. Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée. L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.

Programme de formation :

La formation se décompose en trois séquences :

- Séquence 1 : 2h de théorie :
 - les statistiques de l'accidentologie routière et celles spécifiques à la conduite des motocyclettes,
 - la sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes,
 - des explications et des échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse et sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection,
 - la conduite et les produits psychoactifs.
- Séquence 2 : 2h de manipulation du véhicule hors circulation :

il s'agit ici de s'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.
Les explications et le travail portent sur les situations de changements de direction à droite et à gauche, le freinage et les techniques d'inclinaison.

- Séquence 3 : 3h en circulation :

un audit de conduite du ou des élèves est réalisé, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Un bilan global permet de clôturer la formation.

Important : A l'issue de la formation, une attestation signée par l'enseignant vous est remise et une demande de fabrication du permis de conduire est effectuée.

Vous ne pourrez conduire un véhicule de catégorie A qu'à compter du jour où vous aurez reçu votre nouveau permis de conduire.

Tél : 04.50.16.69.13

Responsable de formation : Raymond Sokolowski

Agrément : E1807400030

Programme de formation permis AM – option 2 roues

Le permis AM -option 2 roues est obligatoire pour conduire un cyclomoteur d'une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³.

Pour accéder au permis AM à partir de 14 ans , le candidat ayant obtenu l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR, suit une formation de 8 heures en école de conduite.

Elle se déroule de la façon suivante :

- 2 heures de pratique sur plateau
- 2 heures de pratique en circulation
- 1 heure de théorie en salle
- 2 heures de pratique en circulation

La formation théorique porte sur l'impact du regard et sur le champ de vision, la vision monoculaire et binoculaire (l'expérience de la tache aveugle). L'élève est également sensibilisé aux risques de la route et à la nécessité de l'équipement imposé et réglementé (casque et gants homologués) ainsi que de l'équipement non obligatoire, mais fortement conseillé pour la sécurité du conducteur (chaussures, pantalon et blouson).

La partie pratique de la formation, aborde l'effet gyroscopique, l'importance du placement dans les carrefours à sens giratoire, la communication avec d'autres usagers (l'avertissement de nos intentions), le regard et les angles morts ainsi que le freinage d'urgence .

Obtention du permis

A l'issue de la formation, le candidat obtient une attestation de suivi de la formation pratique correspondant à la catégorie AM. et une demande de fabrication du permis de conduire est effectuée.

Programme de formation permis AM – option quadricycle léger = voiturette

Le permis AM -option 4 roues est obligatoire pour conduire une voiturette (« voiture sans permis »). d'une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ pour un moteur essence ou 4kW pour un moteur diesel.

Pour accéder au permis AM à partir de 14 ans , le candidat ayant obtenu l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR, suit une formation de 8 heures en école de conduite.

Le programme de formation est similaire à la formation scooter.

Une deuxième option existe pour accéder au permis AM option quadricycle léger. En faisant la formation pour la conduite accompagnée(AAC), dès l'obtention de l'Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI), il est possible d'obtenir l'équivalence du permis AM pour conduire une voiturette.

Obtention du permis

A l'issue de la formation, le candidat obtient une attestation de suivi de la formation pratique correspondant à la catégorie AM. et une demande de fabrication du permis de conduire est effectuée.

Ou par équivalence de la formation pour la conduire accompagnée.

Tél : 04.50.16.69.13

Responsable de formation : Raymond Sokolowski

Agrément : E1807400030

Programme de formation de 7h 125 cm³

Depuis le 1er janvier 2011, une formation de 7h est obligatoire pour tous les titulaires du permis B (de plus de 2 ans) qui souhaitent conduire un deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³ ou un scooter à trois roues de plus de 50 cm³.

Le candidat doit être titulaire du permis B depuis au moins 2 ans.

La formation se décompose ainsi :

➤ **2 heures de théorie**

portant sur le regard, le champ de vision, sur la vision monoculaire et binoculaire (l'expérience de la tache aveugle), le placement dans les carrefours à sens giratoire et les angles morts.

L'analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur. En fonction de la capacité des motos légères à produire des accélérations (contrairement aux cyclos de 50 cm³), le candidat est sensibilisé au temps de réaction, à la distance de freinage et à la distance d'arrêt.

➤ **2 heures de pratique sur plateau et 3 heures en circulation**

La partie pratique aborde la force centrifuge et l'effet gyroscopique, l'importance de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille, correctement attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes). La mise en pratique des bons placements dans les giratoires et la nécessité de compenser les angles morts.

L'élève fait l'expérience des distances d'arrêt à 50 et à 60 km/h afin de prendre conscience que les petits excès de vitesse peuvent causer des accidents graves ou mortels.

A l'issue de la formation, l'établissement délivre au conducteur une attestation de suivi de formation, valable uniquement sur le territoire national.